

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **transfert de l'accueil de loisirs extrascolaire Balzac du CCAS à la Ville de Dijon**

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier, la Ville de Dijon et son CCAS ont choisi de confier à une fédération d'éducation populaire, qui sera sélectionnée à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la gestion du centre social Balzac et de la MJC Maladière unifiés en une nouvelle structure au 1er septembre 2017.

Il n'est pas prévu une reprise de l'accueil de loisirs extrascolaire par le futur opérateur ce dernier devant centrer son action sur le projet de territoire.

Par ailleurs, la Ville de Dijon dispose, au sein de la Direction enfance-éducation, de services dédiés à l'administration et à la gestion de ce type de structure. Aussi, dans un souci de cohérence, de gestion

harmonisée et de rationalisation il est proposé un transfert de gestion de l'ALSH Balzac du CCAS à la Ville de Dijon au 1er septembre 2017.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - accepter une reprise d'activité de l'ALSH Balzac à compter du 1er septembre 2017 ;
- 2 - inscrire au budget supplémentaire les crédits inhérents à cette reprise d'activité.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**